

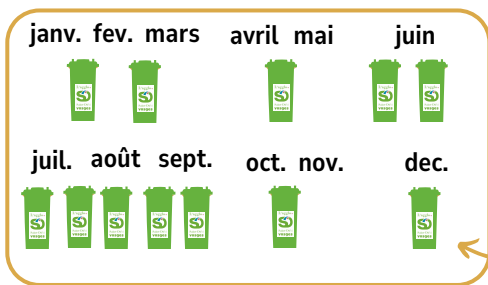
REOMI FACTURATION 2025



QUE SE PASSE-T-IL ?

Comme pour l'eau et l'électricité, avec la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI), **vous payez les déchets que vous produisez**. Seul l'**abonnement est fixe**, calculé suivant la composition du foyer ou de l'entreprise. La **part variable** correspond au **volume du bac** et au **nombre de fois** qu'il est **présenté** à la collecte.

Exemple d'un usager qui présente plus son bac en été.



les chiffres.

12

nombre de **levées** comprises dans l'abonnement

40 KG

Ordures ménagères comprises dans l'abonnement



Les levées supplémentaires sont comptabilisées (Part variable)

QUE COMPREND L'ABONNEMENT ?



? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr



REOMI

DÉCRYPTAGE

COÛT DE L'ABONNEMENT

SELON LA COMPOSITION DU FOYER

1 personne	110,13 €
2-3 personnes	156,13 €
4 personnes et +	212,55 €
1 personne en point de regroupement	94,13 €
2-3 personnes en point de regroupement	133,22 €
4 personnes et + en point de regroupement	181,22 €

POUR LES PROFESSIONNELS

bac 140 litres	140,65 €
bac 240 litres	238,58 €
bac 660 litres	649,94 €
bac 770 litres	757,68 €

RÉSIDENCE SECONDAIRE

résidence	156,13 €
en point de regroupement	133,22 €

PAR VARIABLE

bac 30 litres	0,41 €	bac 770 litres	10,40 €
---------------	--------	----------------	---------

LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE

bac 140 litres	1,89 €	bac 5 000 litres	67,56 €
bac 240 litres	3,24 €		
bac 660 litres	8,92 €	le Kilo supplémentaire	0,10 €

une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'agglomération de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr